



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-14

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

Séance du 11 avril 2022

Date de la Convocation

05/04/2022

Date de l'affichage

05/04/2022

Objet de la délibération

Approbation BP 2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le onze avril,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD,
Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE (en visioconférence),
Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à PACOU Isabelle), Sébastien BLANCHON,
Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à Christopher
HAUBRUGE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 30 mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 916 294.21 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 114 059.27 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	916 294.21 €	916 294.21 €
Section d'investissement	1 114 059.27 €	1 114 059.27 €
TOTAL	2 030 353.48 €	2 030 353.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 30 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022

ID : 039-200063212-20220411-2022_04_11_14-DE



	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	916 294.21 €	916 294.21 €
Section d'investissement	1 114 059.27 €	1 114 059.27 €
TOTAL	2 030 353.48 €	2 030 353.48 €

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 11/04/2022

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, MONNET Brigitte

